

Combien les anciens Premiers ministres coûtent à l'État



La façade de l'hôtel Matignon. AFP / Thomas SAMSON© AFP

Aude Bono-Vandorme est députée LREM de l'Aisne. Au titre de sa mission parlementaire de contrôle et de suivi, elle a souhaité connaître le coût pour l'État des anciens Premiers ministres français. Elle en a donc fait la demande au gouvernement le 13 août. Elle a reçu les réponses qu'elle souhaitait trois mois après.

On peut avoir quitté l'hôtel Matignon voilà plus de vingt-cinq ans ou n'y avoir exercé que quelques mois et toujours bénéficier d'avantages de la République. Quels sont précisément ces avantages ? Combien coûtent les anciens Premiers ministres au budget de l'État ? Voici les réponses obtenues par la députée Aude Bono-Vandorme.

Combien la France compte-t-elle encore d'anciens Premiers ministres ?

Ils sont dix. Par ordre chronologique : Édith Cresson (15 mai 1991-2 avril 1992). Édouard Balladur (29 mars 1993-17 mai 1995). [Alain Juppé](#) (17 mai 1995-2 juin 1997). Lionel Jospin (2 juin 1997-6 mai 2002). [Jean-Pierre Raffarin](#) (6 mai 2002- 31 mai 2005). Dominique de Villepin (31 mai 2005-17 mai 2007). [François Fillon](#) (17 mai 2007-15 mai 2012). [Jean-Marc Ayrault](#) (15 mai 2012-31 mars 2014). [Manuel Valls](#) (31 mars 2014-6 décembre 2016). [Bernard Cazeneuve](#) (6 décembre 2016-15 mai 2017).

Combien ont-ils coûté à l'État en 2018 ?

En application d'un décret du 22 octobre 1997, l'État met à la disposition des anciens Premiers ministres, sur leur demande, un agent pour leur secrétariat et un conducteur dont il prend à sa charge les dépenses.

Pour l'année 2018, ces anciens locataires de Matignon ont coûté à l'État 3,6 millions d'euros : 2 662 830 € pour la sécurité assurée par des agents de la Police nationale ; et 1 010 661 € pour un secrétariat particulier, une voiture et un chauffeur, soit ici 101 000 en moyenne par ancien Premier ministre.

Les dépenses de frais de personnel se chiffrent à 870 846 € (373 460 € pour le secrétariat particulier et 497 386 € pour les chauffeurs) et les dépenses automobiles à 139 815 €.



Coût annuel d'un

ancien Premier ministre en 2018. | Infographie Ouest-France

Qui sont les plus coûteux ?

L'an dernier, c'est Bernard Cazeneuve qui a coûté le plus cher avec près de 12 000 € par mois, « soit une somme proche d'un traitement de Premier ministre en activité », souligne Aude Bono-Vandorme, députée LREM de l'Aisne. Quant à Jean-Pierre Raffarin et Dominique de Villepin, leur coût mensuel est de l'ordre de 9 500 € « ce qui correspond au salaire d'un ministre en exercice. »

Quelle est la distance annuelle parcourue par ces anciens Premiers ministres au frais de l'État ?

Aude Bono-Vandorme l'a calculée à partir des dépenses automobiles, « considérant que les frais de carburant représentent 60 % du coût de cette dépense et qu'un véhicule, de type Berline, consomme environ 7 litres aux 100 kilomètres. »

On constate que François Fillon a été le plus consommateur de kilomètres au cours de l'année 2018 avec 126 000 km. La distance parcourue varie de 1 à 4 par rapport à Alain Juppé, le moins consommateur (31 000 km).

François Fillon utilise-t-il sa voiture avec chauffeur pour des intérêts privés, n'ayant plus aucune responsabilité publique ? « Je n'en sais rien », indique laconiquement la députée.

Ces avantages, octroyés aux anciens Premiers ministres, sont-ils permanents ?

Selon Aude Bono-Vandorme, la sécurité autour des anciens Premiers ministres est permanente et à vie. « Cela peut facilement se comprendre et être accepté. » Le véhicule et le conducteur sont également mis à leur disposition sans limitation de durée. « Pour le secrétariat, une évolution vient d'être décidée. »

De quelle nature ?

Un décret du 20 septembre 2019, relatif à la situation des anciens Premiers ministres, réduit leurs avantages. Ainsi, selon l'article 1 du décret, l'État mettra à la disposition des futurs anciens Premiers ministres, sur leur demande, un agent pour leur secrétariat particulier, pendant une durée maximale de dix ans à compter de la fin de leurs fonctions et au plus tard jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 67 ans. « Ce présent article ne s'appliquera pas aux anciens Premiers ministres qui disposeront d'un secrétariat pour l'exercice d'un mandat parlementaire, d'un mandat local ou d'une fonction publique. »

L'article 2 de ce même décret précise qu'un véhicule et un chauffeur seront aussi mis à la disposition des futurs anciens Premiers ministres, sur leur demande. Une facilité octroyée à vie, sauf quand les anciens Premiers ministres disposeront d'un véhicule de fonction pour l'exercice d'un mandat parlementaire, d'un mandat d'élu local ou d'une fonction publique.

Ce décret du 20 septembre 2019 est-il rétroactif ? S'applique-t-il aux anciens Premiers ministres d'avant 2019 ?

L'article 4 précise que ces anciens Premiers ministres, « dont les fonctions ont cessé avant la publication du décret, bénéficient d'un secrétariat particulier pendant une durée de dix ans à compter de cette publication ». Donc jusqu'en 2029.

Aude Bono-Vandorme est-elle surprise par ces chiffres ?

« Non, pas vraiment, explique la parlementaire. Il y a une certaine continuité... Il est vrai, toutefois, que pour certains anciens Premiers ministres, les sommes sont très importantes. Je compte poser d'autres questions prochainement, afin d'obtenir d'autres détails. J'aimerais, notamment, savoir si en 2019 Manuel Valls bénéficie des mêmes avantages alors qu'il vit maintenant en Espagne. »

Aude Bono-Vandorme a succédé, comme parlementaire, au socialiste René Dosière, qui s'est notamment illustré dans le contrôle des dépenses publiques. « J'ai beaucoup d'admiration pour lui », reconnaît-elle.

Yves-Marie ROBIN. Ouest-France